


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 13 mai 2024**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion ( <u>à l'ouverture</u> ) : 41	Date convocation : 07/05/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard – Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°067-2024 – Soutien aux associations**  
**Subventions des événements associatifs sur le territoire**  
 Annexe 10 : règlement d'attribution  
 Annexe 11 : grille d'évaluation

Acte rendu exécutoire  
 après le dépôt en  
 Préfecture : 28 MAI 2024  
 Publication : 28 MAI 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à C. Melon		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR			
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X				
MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X		Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024		
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne					X
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON		
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<b>Soit, pour cette séance :</b>			42	2		2

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

<b>Délibération n°067-2024 – Soutien aux associations Subventions des événements associatifs sur le territoire</b> Annexe 10 : règlement d'attribution Annexe 11 : grille d'évaluation	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : Publication :
--	---

### Exposé des motifs :

La Communauté de Communes, au titre de ses compétences, accorde chaque année une subvention exceptionnelle à des associations pour des projets d'animation du territoire. Une modification du règlement d'attribution des subventions a été votée le 02 octobre 2023 (délibération 103-2023), suite aux propositions de la commission Action sociale/Enfance-jeunesse, afin de permettre à des regroupements d'associations de réaliser un dossier commun et de favoriser des projets ayant une ampleur et un intérêt communautaire avéré.

Parmi les critères mentionnés dans ce nouveau règlement :

- La dimension du projet : dimension intercommunale obligatoire. L'implication de plusieurs communes et/ou associations d'un même secteur géographique, et le rayonnement de l'événement au-delà du secteur géographique font partis des critères d'éligibilité.
- La qualité et l'originalité du projet.
- La cohérence du projet (objectifs, public visé) et les moyens mis en œuvre (budget de l'opération ou budget annuel).
- Le rayonnement de la manifestation et son impact en termes d'image pour le territoire.
- L'adéquation des actions avec les compétences de la communauté.
- Les actions destinées à initier divers publics (jeune public, public scolaire...) qui favorisent les rencontres intergénérationnelles.
- Les projets qui favorisent le développement de réseaux culturels et institutionnels sur le territoire communautaire (coopération de plusieurs associations, partenariat avec les institutions, relais entre opérations nationales type Téléthon...).



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article III.2, concernant ses compétences supplémentaires, et portant la faculté d'attribuer des subventions à des associations pour soutenir des manifestations d'intérêt communautaire et l'article 3.2 de la définition de l'intérêt communautaire au titre du soutien aux associations ainsi qu'il suit : « La Communauté de Communes peut attribuer des subventions à des associations intervenant dans les domaines sportif, culturel, économique et social pour soutenir des actions d'intérêt communautaire dans le cadre d'un règlement d'intervention adopté en conseil communautaire. »,

**Vu** la délibération n° 103-2023 concernant la modification du règlement d'attribution des subventions aux associations,

**Vu** la délibération n°051-2024 concernant le vote du budget primitif 2024 pour le budget principal M57 de la Communauté de Communes,

**Vu** le crédit inscrit au budget primitif 2024 à la fonction 024, article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » à hauteur de 148 297.00€,

**Vu** l'avis de la commission Enfance-Jeunesse / Action Sociale en date 17 avril 2024 sur l'éligibilité des projets et la grille d'analyse proposée,

**Considérant** l'avis des réunions de secteurs des 08, 09 et 15 avril 2024 concernant les projets retenus par secteur géographique,

**Considérant** le contenu du règlement d'attribution des subventions aux associations et notamment les critères d'attributions,

**Oui** l'exposé de Monsieur Stéphane Rossato, Vice-président en charge de l'Enfance – Jeunesse / Action Sociale,

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

**Décide d'attribuer** un montant total de subventions de 17 000 € aux associations suivantes :

Secteur 1 et territoire intercommunal			
Associations	Nom événement	Budget global	Subvention attribuée
Cinéma du Confluent	Séances de cinéma en plein air	16 520 €	4 600 €
Ecole de Musique du Confluent			300 €
Promouv'art			3 000 €
<b>Sous-Total</b>			<b>7 900 €</b>

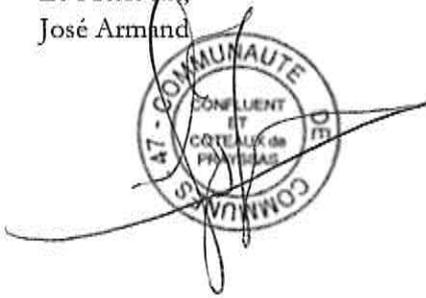
Secteur 2			
Association	Nom événement	Budget global	Subvention attribuée
Cinéma du Confluent	Rencontres ciné-voyageurs	11 000 €	1 600 €
<b>Sous-Total</b>			<b>1 600 €</b>

Secteur 3			
Association	Nom événement	Budget global	Subvention attribuée
Comité des fêtes de Saint-Laurent	La fierté est dans le pré	6 300 €	1 250 €
Vivre Mieux Ensemble			1 250 €
<b>Sous-Total</b>			<b>2 500 €</b>

Secteur 4			
Association	Nom événement	Budget global	Subvention attribuée
Sport Nature des Coteaux de Prayssas	Trail des Coteaux	10 805 €	5 000 €
<b>Sous-Total</b>			<b>5 000 €</b>

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Béatrice Piloni

